

AFRISTAT
OBSERVATOIRE ECONOMIQUE ET STATISTIQUE
D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

1^{ère} REUNION REGIONALE ERETES / PARSTAT

BAMAKO : 1^{er} au 5 octobre 2001

POINTS SAILLANTS DE LA REUNION

Points saillants de la première réunion régionale ERETES / PARSTAT des experts en comptabilité nationale des Etats membres de l'UEMOA

Point n°1 : Introduction

Dans le cadre de la mise en œuvre du volet « comptabilité nationale » (sous-volet « modernisation et harmonisation des comptes nationaux ») du programme PARSTAT, la première réunion régionale ERETES / PARSTAT des experts en comptabilité nationale des Etats membres de l'UEMOA s'est tenue du 1^{er} au 5 octobre 2001 à Bamako, dans les locaux de l'Hôtel Rabelais. Le discours d'ouverture des travaux a été prononcé par Monsieur le Directeur Général d'AFRISTAT p.i. (annexe 1) qui a souhaité la bienvenue aux participants.

Etaient représentés à cette réunion deux comptables nationaux de chacun des huit Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), ainsi que deux cadres de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). La Commission de l'UEMOA n'a pas pu se faire représenter. Les débats étaient animés par les deux experts en comptabilité nationale et l'expert en statistiques d'entreprises d'AFRISTAT. La liste des participants figure à l'annexe 3.

Après un tour de table qui a donné l'occasion à chacun de se présenter, le programme de travail a été discuté et adopté (annexe 2).

Point n°2 : Contexte et objectifs de la réunion

Le Programme régional d'appui statistique à la surveillance multilatérale (PARSTAT) prévoit deux types d'actions pour les comptes nationaux :

- à court terme : il s'agit d'établir des grilles de passage entre les PIB actuellement calculés par les Etats membres et des PIB « plus comparables » ;
- à moyen terme : il s'agit de fonder les comptes nationaux sur de nouvelles années de base en utilisant une méthodologie d'élaboration harmonisée, conforme au nouveau Système de comptabilité nationale (SCN 93), et un outil commun (le module ERETES).

Il faut noter que la durée prévue pour l'implantation du module ERETES est courte (21 mois) et nécessite une très grande mobilisation des experts en comptabilité nationale d'AFRISTAT qui sont par ailleurs engagés dans d'autres travaux. En conséquence, l'implantation du module ne pourra être réalisée, au terme du programme, dans l'ensemble des Etats membres de l'UEMOA. Une simulation avait montré que cela excédait les capacités d'intervention d'AFRISTAT. Aussi, le projet ne vise une implantation complète que dans trois pays (Bénin, Burkina Faso et Sénégal), en plus du Mali et de la Côte d'Ivoire. L'implantation dans deux autres pays (Niger, Togo) ne concernera que l'année de base. La fin de l'implantation dans ces deux derniers pays fera l'objet d'un projet ultérieur. Par ailleurs, compte tenu des

conditions particulières qui prévalent en Guinée-Bissau, ce pays devra faire l'objet d'un programme particulier.

Pour une bonne coordination et un échange d'expérience, sous l'égide de la Commission de l'UEMOA, il est prévu qu'AFRISTAT organise quatre réunions des comptables nationaux afin d'examiner toutes questions liées au projet et d'échanger les expériences. Ces réunions doivent être organisées environ tous les six mois.

Bien que l'implantation du module ERETES en Guinée-Bissau ne soit pas prévue dans le cadre du présent projet, il a semblé important d'associer autant que possible cet Etat aux travaux en cours. Aussi a-t-il été prévu que la Guinée-Bissau soit représentée aux quatre réunions d'experts.

Les objectifs de la présente réunion étaient de trois ordres :

- faire le point sur les implantations en cours (organisation des travaux, difficultés rencontrées, état d'avancement des travaux, impressions générales, etc.) ;
- procéder à un échange d'expériences entre les différents Etats sur la gestion des sources (identification, collecte, analyse, traitement, etc.) ;
- présenter la nouvelle version du module ERETES (nouvelles fonctionnalités, perspectives d'implantation dans les Etats, etc.) et discuter des améliorations possibles.

Point n°3 : **Point sur les implantations en cours**

Un tour de table a permis à chaque Etat de faire le point sur la rénovation de ses comptes nationaux : point des travaux en cours, difficultés rencontrées, composition des équipes, etc. Il est apparu globalement que les travaux avançaient à un rythme plus lent que celui du programme, dont la durée avait été réduite à 21 mois pour des raisons administratives. Le retard est assez souvent dû à la difficulté de mobiliser suffisamment les comptables nationaux sur les travaux de rénovation. Par ailleurs, la collecte des sources s'avère parfois difficile. Cette situation est aggravée par le retard pris pour la conclusion des devis-programmes avec la Commission de l'UEMOA.

Par pays, la situation est la suivante :

Au Bénin

Les opérations d'implantation ont commencé en avril 2001, après une mission préparatoire réalisée en août 2000. Quatre missions de comptabilité nationale et une mission informatique ont déjà eu lieu. Une des missions de comptabilité nationale a été assurée par un cadre ivoirien, selon le principe de tutorat, les autres par AFRISTAT.

Les travaux en sont au stade du traitement des données sources, pour lesquelles on estime que 40% du travail est achevé. L'année de base retenue est l'année 1999. Les principales difficultés sont liées à l'inexpérience de l'équipe, au problème de la collecte des données (insuffisance du personnel, réticence de certaines unités) ainsi qu'à la nécessité, pour les comptes nationaux, de procéder eux-mêmes à la saisie de l'ensemble des informations sources.

L'équipe était constituée au départ de huit cadres, dont six contractuels. Trois de ces derniers ont déjà quitté le service. Par ailleurs, le responsable des comptes a été victime d'un accident. Il ne reste donc actuellement que quatre cadres opérationnels, dont un adjoint technique chargé de la collecte d'informations. Heureusement, deux nouveaux agents ont été recrutés et prennent leurs fonctions début octobre.

Le responsable des comptes est plus particulièrement chargé de l'ancienne série de comptes, le reste de l'équipe se consacrant à ERETES.

Au Burkina Faso

Comme au Bénin, la rénovation des comptes nationaux a débuté en avril 2001. Trois missions de comptabilité nationale et une mission informatique ont déjà eu lieu. Elles ont toutes été assurées par AFRISTAT.

Les travaux en sont au stade du traitement des données sources. Il reste en effet un certain nombre d'informations à collecter et à saisir (DSF notamment). Par contre, les procédures de remplissage des tables de chargement des données sources sont dans la plupart des cas déjà établies. Les nouveaux matériels informatiques ont déjà été reçus mais pas encore installés. Un fournisseur a été identifié pour l'installation d'un accès à l'internet.

L'équipe était constituée au départ de six cadres supérieurs, d'un adjoint de la statistique et d'un agent technique de la statistique. Un des cadres a quitté le service, un autre a des problèmes de santé. Si on ajoute que trois agents sont actuellement occupés par l'enquête 1.2.3 et que le Chef du service assure l'intérim de la Direction, la capacité de travail sur les comptes nationaux est faible. Par ailleurs, le service a été occupé pendant près de trois mois par une enquête diligentée par le Ministre des Finances.

L'ensemble du personnel du service travaille sur le module ERETES, chacun conservant ses anciennes attributions.

En Côte d'Ivoire

Le début des travaux de rénovation des comptes nationaux en Côte d'Ivoire remonte à la fin de l'année 1995. L'année de base choisie était alors l'année 1993. Ces travaux n'ayant pas donné entière satisfaction, ils ont été réinitiés, à partir d'une nouvelle année de base (1996). Les comptes de cette année de base, ainsi que ceux de la première année courante 1997 sont maintenant achevés. Les travaux en cours concernent le traitement des sources de la deuxième année courante (1998).

Les trois divisions du Département des Statistiques Economiques, qui comprend une quarantaine de personnes, sont directement impliquées dans le traitement des sources.

En Guinée-Bissau

Bien que la Guinée-Bissau ressente le besoin urgent de rénover ses comptes nationaux, il n'existe pas encore de perspectives précises dans ce domaine.

L'équipe de comptabilité nationale comprend sept personnes : un statisticien, cinq économistes et un économiste cadre moyen.

Elle est chargée également d'établir les prévisions économiques à court terme.

Au Mali

Comme en Côte d'Ivoire, les travaux de rénovation des comptes nationaux au Mali ont précédé le programme PARSTAT puisqu'ils ont démarré au début de l'année 1999, avec 1997 comme année de base.

L'équipe était composée au départ de six cadres. Après deux départs et quatre arrivées, elle comprend maintenant huit personnes, dont 2 ISE et six ITS. Ils sont appuyés par quatre techniciens, dont deux sont en formation. Six personnes travaillent sur ERETES. Le service des comptes nationaux assure aussi le suivi de la conjoncture et participe activement aux travaux de prévision économique à court terme.

Les travaux sur l'année de base sont pratiquement finalisés. Les sources de la première année courante sont chargées, sauf celles qui concernent les institutions financières. Le problème principal est l'insuffisance de données sources qui complique les travaux ultérieurs.

Un des cadres du service a effectué un voyage d'études en Côte d'Ivoire pour s'enquérir de la méthode d'élaboration des équilibres ressources – emplois et des comptes de branche en année courante.

Au Niger

Les travaux de rénovation des comptes au Niger débiteront en novembre prochain. D'ici là le service procédera aux premiers travaux préparatoires : identification des sources et mise au point des premières nomenclatures. Il est également prévu de mener certaines enquêtes, notamment pour mieux cerner les contours du secteur formel.

L'équipe actuelle est composée de huit personnes : un ISE, un ITS, cinq adjoints de la statistique et un auxiliaire. Elle est aidée par deux personnes effectuant un service civique. Il est souhaité que cette équipe soit renforcée avant le début des travaux ERETES.

Au Sénégal

La première mission d'implantation du module ERETES a eu lieu en avril 2001, après une mission exploratoire effectuée en novembre 2000. Au total, quatre missions de comptabilité nationale et une mission informatique ont été réalisées. Selon le principe de tutorat, une de ces missions a été conduite par le responsable des comptes nationaux à l'Office National de la Statistique de Mauritanie.

L'alimentation de la base de données ERETES se fera essentiellement à partir d'une base de données économiques en cours de constitution. Outre la base ERETES, la base de données économiques alimentera aussi les publications courantes de la DPS (note de conjoncture, tableau de bord de l'économie sénégalaise). Elle comprendra aussi les comptes nationaux simplifiés sur la période 1997-2000, ainsi que les comptes prévisionnels 2001. La mise au point de la base de données économiques impose un certain nombre de cohérences qui faciliteront la réalisation des équilibres ressources-emplois.

L'année de base choisie pour ERETES est l'année 1999. Les nomenclatures ont été chargées dans la base, ainsi que certaines données sources, via la base de données économiques.

L'équipe actuelle est composée de treize personnes, dont quatre ISE.

Le problème essentiel est la mise au point de la base de données économiques. Lorsque cette dernière sera finalisée, le chargement des données sources dans la base ERETES sera immédiat, et le travail d'équilibrage des ERE devrait être relativement simple.

Au Togo

Comme au Niger, les travaux d'implantation du module ERETES au Togo débiteront en novembre 2001.

L'équipe actuelle est particulièrement réduite puisque composée seulement de deux cadres, dont un récemment affecté et le second bientôt à la retraite (fin 2001). Il existe toutefois des motifs d'espérer un renforcement de l'équipe des comptables nationaux : redéploiement du personnel, projet de réhabilitation de la statistique financé par le PNUD et mise en œuvre du devis-programme en collaboration avec la Commission de l'UEMOA.

Point n°4 : Sessions techniques

L'objectif des sessions techniques était de faire le point, domaine par domaine, sur les traitements opérés sur les sources. Les domaines étudiés ont été :

- l'agriculture,
- l'élevage,
- l'exploitation des déclarations statistiques et fiscales (DSF) des entreprises,
- les sociétés financières,
- le traitement des sociétés détenues en commun par plusieurs Etats,

- les administrations publiques,
- la balance des paiements,
- le commerce extérieur,
- le secteur informel,
- l'emploi,
- la consommation des ménages.

Pour chaque session, deux pays au moins ont présenté, à travers leurs fichiers de travail, comment ils ont traité ces sources.

Concernant l'agriculture

Le Bénin et le Sénégal ont présenté les travaux qu'ils ont réalisés dans ce domaine.

Le Bénin a présenté l'exemple du traitement du maïs. Les sources indiquent la production brute, la superficie cultivée, les taux de perte, un ratio de semences (en kg/Ha), la consommation par tête (milieu rural / milieu urbain). Un équilibre peut être élaboré à partir de ces éléments, en ajustant sur les exportations en cas de surplus de disponibilités, ou sur la consommation finale dans le cas contraire.

Les difficultés rencontrées proviennent notamment d'estimations divergentes de la part du Ministère chargé de l'agriculture et de la part de l'Office responsable de la sécurité alimentaire, l'absence d'informations concernant l'autoconsommation, et un taux de perte paraissant très élevé. Il est prévu de rencontrer le Ministère du développement rural pour éclaircir ce dernier point.

Il existe par ailleurs un certain nombre de produits pour lesquels aucune donnée statistique n'est disponible.

Le Sénégal a présenté ses fichiers de travail concernant l'arachide et le mil-sorgho. Les équilibres ressources-emplois sont établis dans ces fichiers de travail, en exploitant les sources disponibles. Les résultats sont basculés dans la base de données économiques, qui alimentera elle-même la base de données ERETES.

Concernant l'élevage

La Côte d'Ivoire et le Mali ont présenté les travaux qu'ils ont réalisés dans ce domaine, depuis l'analyse des sources jusqu'à la mise au point des tables de chargement des données.

Il s'est avéré que les méthodes utilisées dans les Etats pour estimer la production continuaient à s'appuyer sur les effectifs. La méthode prenant en compte le poids des animaux (cf. guide méthodologique AFRISTAT) n'a pu être mise en œuvre, faute des informations statistiques nécessaires. Dans la plupart des cas, c'est l'ensemble de la filière qui est analysée, jusqu'à la production de viande et de peaux brutes.

Les débats ont tourné autour de la détermination des effectifs, de l'application des taux de croît et des taux d'exploitation, et du calcul des prix moyens.

Concernant l'exploitation des déclarations statistiques et fiscales (DSF) des entreprises

Le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Mali ont présenté les travaux qu'ils ont réalisés dans ce domaine.

En Côte d'Ivoire, c'est la Division des statistiques d'entreprises qui est chargée de la saisie des déclarations statistiques et fiscales des entreprises. La Division des synthèses économiques récupère une extraction de cette base de données et effectue ses propres traitements sous Access, notamment la saisie complémentaire du tableau sur les achats de matières premières (stock initial, achats, stock final, par produit, en quantité et en valeur) et du tableau sur la production (stock initial, ventes, stock final, par produit, en quantité et en valeur).

Ce module de traitement était adapté à l'ancien Plan comptable ivoirien, lui même inspiré du Plan OCAM. Les comptables nationaux ivoiriens ont donc entrepris d'élaborer une grille de passage du Plan SYSCOA, désormais en vigueur, vers l'ancien Plan comptable ivoirien, afin de pouvoir continuer à utiliser en l'état leur module de traitement.

Au Burkina Faso, un module de saisie / traitement des DSF est en cours de mise au point sous Access, un premier traitement sous Excel s'étant révélé trop lourd.

Au Mali, la saisie et le traitement des déclarations comptables des entreprises se font sous Excel. En année normale, six à sept cents DSF sont traitées. Il faut toutefois noter que les déclarations remises ne comprennent pas toutes les informations souhaitables (absence de fiche signalétique, d'annexes statistiques, par exemple).

Les débats ont porté sur la difficulté que rencontrent les INS à se procurer les DSF des entreprises et sur le contenu hétérogène des liasses fiscales d'un pays à l'autre. Cette hétérogénéité rend impossible la mise au point d'un module standard de traitement des DSF pour l'ensemble des Etats membres de l'UEMOA.

Dans la perspective d'une éventuelle harmonisation des liasses fiscales, AFRISTAT devra poursuivre les investigations entreprises sur la structure actuelle des liasses fiscales dans les différents Etats et sur les textes concernant l'obligation des entreprises à déposer un exemplaire de leur liasse fiscale à l'INS.

Concernant les sociétés financières

La Côte d'Ivoire a présenté les travaux qu'elle a réalisés dans ce domaine. Pour les assurances, trois sous-secteurs sont considérés : IARD, mutuelles et assurance-vie. Le calcul actuel de la production de service d'assurance n'intègre pas les loyers, contrairement aux autres revenus des placements.

Le compte des institutions financières intègre une estimation des activités de la Direction nationale de la BCEAO. Par contre, il ne comprend pas la Bourse des valeurs.

Les débats ont essentiellement porté sur la difficulté à prendre en compte les activités des Directions nationales de la BCEAO, les questionnaires envoyés à cet effet restant sans réponse. Par ailleurs, il faut prendre en compte les activités des organismes de micro-crédit, suivies en principe par les Directions nationales de la BCEAO dans le cadre de la mission sur les systèmes financiers décentralisés.

Concernant le traitement des sociétés détenues en commun par plusieurs Etats

Il n'y a pas eu de présentation – pays sur ce thème. Concernant Air Afrique, seule la Côte d'Ivoire prend actuellement en compte une partie des activités de transport aérien de la société, pour un onzième du total. Le Bénin envisage également une solution de ce type, sur la base du trafic départ enregistré à Cotonou. Le Sénégal prend en compte les activités de l'unité de maintenance, située à Dakar.

Sur les conseils de A. Vanoli et M. Seruzier, AFRISTAT avait recommandé d'imputer la totalité des activités du siège, y compris les activités de transport aérien, à la Côte d'Ivoire, pays de résidence du siège, et d'imputer les activités des agences et des unités de maintenance aux pays où elles étaient résidentes.

La Côte d'Ivoire n'a cependant pas souhaité introduire une rupture trop brutale dans sa série de comptes et a donc préféré retenir la solution décrite ci-dessus. Les réflexions seront poursuivies sur le traitement du siège d'Air Afrique.

Chaque pays doit s'efforcer de prendre les activités de l'agence nationale d'Air Afrique, au même titre que les agences de compagnies aériennes étrangères. La production de ces agences est évaluée à leurs coûts de production : consommations de biens et services, rémunération des salariés, impôts sur la production, amortissement des immobilisations. AFRISTAT devra pour ce faire proposer un modèle de questionnaire à adresser à ces unités.

La prise en compte des activités de l'ASECNA et de la Société Internationale de Télécommunications Aéronautiques (SITA) se heurte aux mêmes difficultés.

Concernant les administrations publiques

La Côte d'Ivoire et le Sénégal ont présenté les travaux qu'ils ont réalisés dans ce domaine.

Les débats ont essentiellement porté sur la possibilité d'utiliser le TOFE harmonisé UEMOA pour l'élaboration du compte des administrations publiques. Les participants ont poursuivi les travaux de mise au point de la grille de passage entre la nomenclature du TOFE / PCE et la nomenclature de la comptabilité nationale. Le résultat, provisoire, de ces travaux figure en annexe 4.

Concernant la balance des paiements

Le Mali et le Bénin ont présenté les travaux qu'ils ont réalisés dans ce domaine. La grille utilisée dans les deux cas est de même inspiration et découle des travaux réalisés dans le cadre du Prosmic (cf. Guide méthodologique AFRISTAT).

Les principales difficultés proviennent du fait que certains postes de la balance des paiements ne sont renseignés qu'à un niveau agrégé ou ne sont que partiellement détaillés, alors que la grille de lecture s'appuie sur les éléments détaillés. La meilleure solution consiste dans ce cas à proposer une ventilation arbitraire du poste agrégé

Concernant le commerce extérieur

Le Mali et le Sénégal ont présenté les travaux qu'ils ont réalisés dans ce domaine.

Le Sénégal, outre une exploitation classique des données du commerce extérieur, fait l'analyse de l'utilisation des produits (consommation finale, consommation intermédiaire ou FBCF) et de la branche destinatrice (repérée par la connaissance de l'importateur, sauf s'il s'agit d'un commerçant).

Le Mali a expliqué le fonctionnement du Comité de validation des données du commerce extérieur. Ce comité qui comprend de nombreux intervenants (douanes, BCEAO, INS, ministères techniques, opérateurs économiques, etc.) fixe d'un commun accord les chiffres définitifs du commerce extérieur. Des divergences apparaissent cependant dans les chiffres retenus par la BCEAO et la DNSI suite à de nouvelles corrections effectuées par les services de la BCEAO lors de l'élaboration de la balance des paiements sur les données retenues par le Comité de validation du commerce extérieur. Il serait préférable que ces corrections soient proposées dans le cadre du Comité de validation du commerce extérieur.

Concernant le secteur informel

Le Burkina Faso et le Sénégal ont présenté les travaux qu'ils ont réalisés dans ce domaine.

Le Burkina Faso utilise les résultats d'une enquête légère sur un échantillon d'établissements réalisée dans les principaux centres urbains en 1997. Cette enquête permet de déterminer la structure des comptes-types d'un certain nombre de branches d'activités (bijouterie, coiffure, fabrication de dolo, etc.), avec un détail relativement grand des consommations intermédiaires. Des indices d'évolution des prix sont appliqués à la production et aux différentes consommations intermédiaires pour tenir compte de la déformation de la structure du compte-type, due à la variation relative des prix, entre 1998 et 1999. La production sera évaluée par une extrapolation basée sur les effectifs.

Le Sénégal se base sur deux enquêtes, l'Enquête secteur informel de 1996 (ESI 96) et l'Enquête sénégalaise auprès des ménages (ESAM 95). Ces enquêtes, recalées sur les chiffres de population active occupée du dernier recensement (1988), ont permis de déterminer les comptes de production et d'exploitation des différentes branches du secteur informel pour l'année 1996. Une série 1990-2000 a été ensuite reconstituée à partir de l'évolution de la population dans différents milieux (indicateur de volume) et d'indices de prix de la production et des consommations intermédiaires.

Concernant l'emploi

Le Burkina Faso et le Bénin ont présenté les travaux qu'ils ont réalisés dans ce domaine.

Le Burkina Faso a traité les données du recensement de la population. Ces données sont relativement bien détaillées par activité. Elles permettent de déterminer la population active occupée, par branche d'activités, et selon le statut d'occupation dans l'emploi.

Le Bénin a procédé de la même manière mais a de plus pris en compte d'autres sources d'informations (sécurité sociale, DSF, enquête migration – EMB, enquête sur les conditions de vie des ménages en milieu rural – ECVR, etc) qui lui ont permis de déterminer les modes de production concernés.

Concernant la consommation des ménages

Le Burkina Faso et le Mali ont présenté les travaux qu'ils ont réalisés dans ce domaine.

Le Burkina Faso s'appuie sur son Enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages de 1998 (EP98), qui comprend un volet sur la consommation des ménages. Le détail des produits est relativement grand (de l'ordre d'une centaine de produits) et permet un passage relativement aisé à la nomenclature des comptes nationaux. L'extrapolation des données à l'année 1999 se fait sur la base de l'augmentation du nombre de ménages (indicateur de volume) et de l'évolution des prix à la consommation, observée à Ouagadougou.

Le Mali procède de manière identique, mais à partir d'une enquête beaucoup plus ancienne (EBC 89).

Point n°5 : Présentation de la version 3 bêta du module ERETES

AFRISTAT a fait une présentation de la nouvelle version du module ERETES, qui sera prochainement disponible. Les nouvelles fonctionnalités de cette version sont principalement les outils nécessaires à l'élaboration des comptes des secteurs institutionnels. Un certain nombre d'outils existants ont également été améliorés.

Dès que les modalités de migration vers la nouvelle version seront définies par ses propriétaires (Union Européenne, Ministère français des Affaires Etrangères), AFRISTAT entreprendra les démarches nécessaires à son acquisition par les Etats.

Point n°6 : **Conclusion**

Les participants ont suivi avec beaucoup d'attention les différentes présentations et les débats qui ont suivi. Le nombre d'échanges de fichiers (plus d'une trentaine) montre l'intérêt que les participants ont porté aux travaux réalisés dans les Etats. L'objectif initial de partage d'expériences a donc été atteint.

La prochaine réunion régionale ERETES / PARSTAT des experts en comptabilité nationale des Etats membres de l'UEMOA sera organisée au début de l'année 2002.

Annexe 1

Discours prononcé par Monsieur le Directeur général d'AFRISTAT (p.i.) à l'occasion de l'ouverture des travaux de la première réunion régionale ERETES / PARSTAT sur la rénovation des comptes nationaux dans les Etats membres de l'UEMOA

Messieurs les délégués des Etats membres d'AFRISTAT,
Monsieur le Représentant de la Commission de l'Union Economique et Monétaire
Ouest Africaine (UEMOA),
Messieurs les Représentants de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
(BCEAO),

Messieurs les experts,
Mesdames, Messieurs,

Je voudrais, au nom de Monsieur Lamine DIOP, Directeur Général d'AFRISTAT, souhaiter la bienvenue à Bamako à l'ensemble des délégations conviées, cinq jours durant, à la première réunion des comptables nationaux chargés de la rénovation des comptes économiques de leur pays dans le cadre du programme PARSTAT.

Je voudrais vous rappeler que le volet du PARSTAT dont AFRISTAT a la charge comprend trois sous-programmes à savoir : les enquêtes informelles en milieu urbain, le projet prix pour la Guinée-Bissau et enfin le sous programme qui comprend deux éléments que sont la phase 2 des PIB plus comparables pour les Etats membres de l'UEMOA dont le résultat final est attendu pour la fin de cette année 2001 et la rénovation des comptes nationaux dans les Etats de l'UEMOA, objet de cette réunion de travail.

Les travaux relatifs aux trois sous-programmes ont démarré en avril 2001. Ainsi pour l'enquête informelle en milieu urbain, les opérations sont en cours dans quatre Etats : le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Togo. La Côte d'Ivoire, le Niger et le Sénégal leur emboîteront ensuite le pas. Le projet prix pour la Guinée Bissau est en cours avec les opérations de relevé des prix ainsi que les préparatifs de l'enquête ménage. Quant aux travaux de comptabilité nationale, trois Etats à savoir le Bénin, le Burkina Faso et le Sénégal ont commencé les travaux d'implantation du module ERETES depuis le mois d'avril 2001. Deux autres Etats, le Niger et le Togo commenceront à leur tour l'implantation du module ERETES dès le mois de novembre 2001. La Côte d'Ivoire et le Mali qui ont commencé ces mêmes travaux avant le démarrage du programme PARSTAT se trouvent à un niveau plus avancé. En ce qui concerne les PIB plus comparables, les travaux sont avancés et une première réunion de validation technique sera prochainement organisée à Ouagadougou.

La présente réunion de travail vise un échange d'expérience des experts dans le cadre du processus de rénovation des comptes nationaux en cours dans nos Etats. Il s'agit aussi de répertorier les difficultés rencontrées et d'envisager des solutions appropriées.

A l'instar du programme PARSTAT de l'UEMOA, la CEMAC dispose également d'un Programme Statistique Biennal (PSB) qui attend un financement et la CEDEAO dispose d'un programme ECOSTAT prévu sur un financement de l'Union européenne. AFRISTAT aura à apporter son assistance technique à ces programmes à la demande des institutions d'intégration concernées.

Mesdames, Messieurs,

Ce tour d'horizon rapide sur les programmes en cours d'exécution et ceux à venir vous aura permis, j'ose l'espérer, de mieux comprendre l'état d'exécution de notre programme et de mieux situer le cadre de la présente réunion de travail. Des résultats attendus, on retiendra sur les points prévus à cette réunion de travail, des recommandations sur les traitements à faire pour rendre les comptes de nos pays à la fois transparents et conformes au SCN93 ainsi que les améliorations souhaitables pour la conduite du programme. L'occasion nous sera donnée de nous enrichir de l'expérience des uns et des autres en la matière.

Mesdames, Messieurs,

Comme vous pouvez le remarquer, une tâche ardue mais exaltante nous attend. Je suis sûr qu'en conjuguant nos compétences, nous parviendrons ensemble aux objectifs que nous nous sommes fixés.

Je souhaite au nom du Directeur Général d'AFRISTAT, plein succès à nos travaux et déclare ouverte la première réunion de travail sur la rénovation des comptes nationaux dans les Etats d'Afrique de l'Ouest membres d'AFRISTAT.

Je vous remercie.

Annexe 4

**TABLEAU DETAILLE DES OPERATIONS FINANCIERES ET
CORRESPONDANCE ENTRE LE TOFE ET
LA NOMENCLATURE D'OPERATIONS DES COMPTES NATIONAUX**

Ligne	Code	Code
TOFE	PCE	Libellé
		Compta.nat.
1		RECETTES ET DONNS
11		Recettes totales (<i>Encaissements imputés au budget de l'Etat par le Trésor</i>)
111		<i>Recettes fiscales</i>
	711	Impôts sur les revenus, les bénéfices et gains en capital
	712	Impôts sur les salaires versés et autres rémunérations
	713	Impôts sur le patrimoine
	714	Autres impôts directs généraux
	715	Impôts et taxes intérieurs sur les biens et services
	716	Droits de timbre et d'enregistrement
	717	Droits et taxes à l'importation
	718	Droits et taxes à l'exportation
	719	Autres recettes fiscales
112		<i>Recettes non fiscales</i>
	721	Revenus de l'entreprise et du domaine
	722	Droits et frais administratifs
	723	Amendes et condamnations pécuniaires
	724	Produits Financiers
	725	Cotisations sociales (lorsqu'elles sont perçues par le budget général de l'Etat)
	729	Autres recettes non fiscales
	732	Transferts reçus des budgets annexes ou des comptes spéciaux du trésor
	761	Remises et annulations de dette
	762	Restitutions au Trésor de sommes indûment payées
	763	Gains de change
	769	Autres recettes exceptionnelles
113		<i>Recettes en capital</i> Cessions des...
	212	Brevets, marques de fabrique, droits d'auteur
	213	Conceptions de systèmes d'organisation - Progiciels
	214	Droits d'exploitation - Fonds de commerce
	219	Autres droits et valeurs incorporels
	221	Terrains
	222	Sous-sols - gisements et carrières

	223	Plantations et forêts	-P51, -K21
	224	Plans d'eau	-K21
	231	Bâtiments administratifs à usage de bureau	-P51
	232	Bâtiments administratifs à usage de logement (civils et militaires)	-P51
	233	Bâtiments administratifs à usage technique	-P51
	234	Ouvrages et infrastructures	-P51
	241	Mobilier et matériel de logement et de bureau (autre qu'informatique)	-P51
	242	Matériel informatique de bureau	-P51
	243	Matériel de transport de service et de fonction	-P51
	244	Matériel et outillage techniques (autres que de bureau)	-P51
	245	Matériel de transport en commun et de marchandises	-P51
	246	Collections - œuvres d'art	-P53
	247	Stocks stratégiques ou d'urgence	-P52
	248	Cheptel	-P51, -P52
	251	Bâtiments militaires (autres qu'à usage de logement)	-P51
	252	Ouvrages et infrastructures militaires	-P51
	253	Mobilier, Matériel, équipements militaires	-P2
114		<i>Recettes des comptes spéciaux du Trésor et des budgets annexes</i>	
		(NB : les recettes des comptes spéciaux de prêts, d'avances, de garanties et d'aval sont portées à la ligne 224 (prêts moins recouvrement)	
115		<i>Recettes des collectivités locales (PM)</i>	
116		<i>Recettes des organismes autonomes (PM)</i>	
117		<i>Autres recettes non classées</i>	
12		DONS	
121		<i>Dons intérieurs</i>	D75+D9
1211		<i>Dons projets intérieurs</i>	
	1252	Fonds de concours intérieurs	
	1292	Autres dons et legs intérieurs	
1212		<i>Dons programmes intérieurs</i>	
	744	Dons intérieurs	
122		<i>Dons extérieurs</i>	D74+D9
1221		<i>Dons projets extérieurs</i>	
	121	Dons projets des institutions internationales mondiales	
	122	Dons projets des Gouvernements affiliés au Club de Paris	
	123	Dons projets des Gouvernements non affiliés au Club de Paris	
	124	Dons projets des organismes privés extérieurs	
	1251	Fonds de concours extérieurs	
	1291	Autres dons et legs extérieurs	
1222		<i>Dons programmes extérieurs</i>	
	741	Dons des institutions internationales	
	742	Dons des Gouvernements étrangers	
	743	Dons des organismes privés extérieurs	

2		DEPENSES TOTALES ET PRETS NETS	
21		Dépenses totales	
211		Dépenses courantes	
		<i>(Ordonnancements et dépenses budgétisées pris en charge au Trésor)</i>	
2111		<i>Traitements, salaires et indemnités</i>	
	611	Traitements et salaires	D11
	613	Primes et indemnités	D11
	6141	Cotisations sociales des personnels sous statut	D121
	6143	Cotisations sociales des personnels hors statut	D121
	6149	Cotisations sociales non ventilées	D121
	6191	Récompenses aux agents méritants	D11
	6199	Dépenses de personnel non ventilées	D11
2112		<i>Autres dépenses courantes</i>	
	615	Avantages en nature au personnel	D11
	616	Prestations familiales	D122, D62, D612
	617	Frais de formation du personnel	P2
	621	Fournitures	P2
	622	Dépenses d'entretien et de maintenance	P2+(P51)
	623	Prestations de services	P2
	624	Assurances	P2+D71
	625	Eau, électricité, gaz, et autres sources d'énergie	P2
	626	Dépenses de communication	P2
	627	Loyers et charges locatives	P2
	628	Frais de transport et de mission	P2
	629	Autres achats de biens et services	P2
	241	Mobilier et matériel de logement et de bureau (autre qu'informatique)	P51
	242	Matériel informatique de bureau	P51
	243	Matériel de transport de service et de fonction	P51
	244	Matériel et outillage techniques (autres que de bureau)	P51
	251	Bâtiments militaires (autres qu'à usage de logement)	P51
	252	Ouvrages et infrastructures militaires	P51
	253	Mobilier, Matériel, équipements militaires	P2
2113		<i>Transferts et subventions</i>	
	631	Subventions aux établissements publics	D73
	632	Subventions aux entreprises publiques et semi-publiques non financières	D39, (D31)
	633	Subventions aux entreprises privées	D39, D31
	634	Subventions aux institutions financières	D39
	639	Subventions à d'autres catégories de bénéficiaires	D39, (D75)
	641	Transferts courants aux autres administrations publiques	D73
	642	Transferts courants aux institutions à but non lucratif	D75
	643	Transferts courants aux ménages	D75

	6451	Transferts aux autorités supranationales	D74
	6452	Contributions aux organisations internationales	D74
	646	Transferts aux budgets annexes et aux comptes spéciaux du Trésor	D73
	649	Autres transferts courants	D75
2114		<i>Autres dépenses non classées</i>	
	661	Annulations de produits constatés au cours d'années antérieures -	En diminution de recettes
		Reversements et restitutions	
	662	Condamnations et transactions	D75
	663	Pertes de changes	K11
	669	Autres charges exceptionnelles	D75, D99
2115		<i>Intérêts dus</i>	D41
21151		Intérêts dus extérieurs	
	651	Intérêts et frais financiers - dette multilatérale	
	652	Intérêts et frais financiers - dette bilatérale auprès des Gouvernements affiliés au Club de Paris	
	653	Intérêts et frais financiers - dette bilatérale auprès des gouvernements non affiliés au Club de Paris	
	654	Intérêts et frais financiers - organismes privés extérieurs	
	6581	Intérêts et frais sur conventions à paiement différé à l'extérieur	
	659	Intérêts et frais sur dette extérieure rééchelonnée	
21152		Intérêts dus intérieurs	
	6571	Intérêts et frais financiers - entreprises publiques intérieures	
	657*	Intérêts et frais financiers - tous autres créanciers	
	6583	Intérêts et frais sur conventions à paiement différé à l'intérieur	
212		Dépenses en capital	
2121		Dépenses en capital sur ressources intérieures	
		montant A = total "X" des lignes suivantes moins lignes 1221 et 6211	
	211	Frais de recherche et de développement	P2
	212	Brevets, marques de fabrique, droits d'auteur	P51
	213	Conceptions de systèmes d'organisation - Progiciels	P51
	214	Droits d'exploitation - Fonds de commerce	P51 ?
	215	Recherches en vue de la valorisation des ressources humaines	P2
	219	Autres droits et valeurs incorporels	P51
	221	Terrains - Acquisitions et aménagements	K21+P51
	222	Sous-sols - gisements et carrières - Acquisitions et aménagements	K21+P51
	223	Plantations et forêts - Acquisitions et aménagements	K21+P51
	224	Plans d'eau - Acquisitions et aménagements	K21+P51
	231	Bâtiments administratifs à usage de bureau	P51
	232	Bâtiments administratifs à usage de logement (civils et militaires)	P51
	233	Bâtiments administratifs à usage technique	P51
	234	Ouvrages et infrastructures	P51
	245	Matériels de transport - Acquisitions - Grosses réparations	P51
	246	Collections - oeuvres d'art - Acquisitions - Renovations	P53
	247	Stocks stratégiques ou d'urgence - Acquisitions	P52
	248	Cheptel - Acquisitions	P51, P52

2122		Dépenses en capital sur ressources extérieures	
		<i>Montant B = total "X" des lignes suivantes moins total A porté à la ligne 2121</i>	
	211	Frais de recherche et de développement	P2
	212	Brevets, marques de fabrique, droits d'auteur	P51
	213	Conceptions de systèmes d'organisation - Progiciels	P51
	214	Droits d'exploitation - Fonds de commerce	P51 ?
	215	Recherches en vue de la valorisation des ressources humaines	P2
	219	Autres droits et valeurs incorporels	P51
	221	Terrains - Acquisitions et aménagements	K21+P51
	222	Sous-sols - gisements et carrières - Acquisitions et aménagements	K21+P51
	223	Plantations et forêts - Acquisitions et aménagements	K21+P51
	224	Plans d'eau - Acquisitions et aménagements	K21+P51
	231	Bâtiments administratifs à usage de bureau	P51
	232	Bâtiments administratifs à usage de logement (civils et militaires)	P51
	233	Bâtiments administratifs à usage technique	P51
	234	Ouvrages et infrastructures	P51
	245	Matériels de transport en commun et de marchandises	P51
	246	Collections - oeuvres d'art - Acquisitions - Renovations	P53
	247	Stocks stratégiques ou d'urgence - Acquisitions	P52
	248	Cheptel - Acquisitions	P51, P52
2123		Transferts en capital	D92, D99
	271	Transferts en capital à d'autres administrations publiques	
	272	Transferts en capital aux établissements publics nationaux	
	273	Transferts en capital aux entreprises publiques non financières	
	274	Transferts en capital au secteur productif privé	
	275	Transferts en capital aux institutions financières	
	276	Transferts en capital aux institutions à but non lucratif	
	277	Transferts en capital aux ménages	
	278	Transferts en capital aux organisations internationales	
	279	Autres transferts en capital à l'étranger	
213		Dépenses des comptes spéciaux (hors prêts, avances, garanties et avals) et des budgets annexes	
		<i>Ordonnancements pris en charge au Trésor de toutes les dépenses par nature enregistrées dans les comptes spéciaux, hors prêts, avances, garanties et avals portés en prêts moins recouvrements (ligne 224)</i>	
	6461	Transfert au profit du budget général	D73

214		Dépenses des Collectivités locales (PM)	
214		Dépenses des Organismes Autonomes (PM)	
22		PRÊTS MOINS RECOUVREMENTS	
221		Prêts rétrocedés	F4 (+ créances)
		<i>(Ordonnancements ou dépenses budgétisées prises en charge au Trésor)</i>	
	2961	Prêts rétrocedés - Versements aux Administrations publiques nationales	
	2962	Prêts rétrocedés - Versements aux entreprises publiques non financières nationales	
	2963	Prêts rétrocedés - Versements aux institutions financières nationales	
	2964	Prêts rétrocedés - Versements à d'autres secteurs de l'économie	
	2965	Prêts rétrocedés - Versements à l'étranger	
222		Recouvrement des prêts rétrocedés	F4 (- créances)
		<i>(Encaissements portés en recettes budgétaires)</i>	
	2961	Prêts rétrocedés - Reversements des Administrations publiques nationales	
	2962	Prêts rétrocedés - Reversements des entreprises publiques non financières nationales	
	2963	Prêts rétrocedés - Reversements des institutions financières nationales	
	2964	Prêts rétrocedés - Reversements des autres secteurs de l'économie	
	2965	Prêts rétrocedés - Reversements de l'étranger	
223		Recouvrement des créances bancaires	F4(- créances)
		<i>(Encaissements portés en recettes budgétaires)</i>	
	293	Prêts et avances aux institutions financières - Reversements	
224		Autres prêts moins recouvrement (net)	dépenses - recettes
		<i>(Ordonnancements moins encaissements portés en recettes budgétaires)</i>	
		Dépenses (Ordonnancements ou dépenses budgétisées)	
		Budget général	
	2611	Prises de participations dans des administrations publiques nationales	F5 (+ créances)
	2612	Prises de participations dans des entreprises publiques non financières nationales	F5 (+ créances)
	2613	Prises de participations dans des institutions financières nationales	F5 (+ créances)
	2614	Prises de participation dans d'autres secteurs de l'économie	F5 (+ créances)
	262	Prises de participations à l'extérieur – Souscriptions	F5 (+ créances)
	2631	Placements intérieurs – Souscriptions	F3 (+ créances)
	2632	Placements à l'extérieur – Souscriptions	F3 (+ créances)
	264	Cautionnements – Versements	F7(+ créances)
		Comptes spéciaux du Trésor	
	181	Dettes avalisées Extérieure - Paiements pour compte de tiers	F4 (- dettes)
	1821	Dettes avalisées Intérieure - Paiements pour compte d'Adm publiques nationales	F4 (- dettes)
	1822	Dettes avalisées Intérieure - Paiements pour compte d'entrep publ non fin nationales	F4 (- dettes)
	1823	Dettes avalisées Intérieure - Paiements pour compte d'institution financières nationales	F4 (- dettes)

	1824	Dette avalisée Intérieure - Paiements pour compte d'autres secteurs de l'économie	F4 (- dettes)
	291	Prêts et avances à d'autres administrations publiques – Versements	F4 (+ créances)
	292	Prêts et avances aux entreprises publiques non financières – Versements	F4 (+ créances)
	293	Prêts et avances aux institutions financières – Versements	F4 (+ créances)
	294	Autres prêts et avances intérieurs – Versements	F4 (+ créances)
	295	Prêts et avances à l'étranger – Versements	F4 (+ créances)
	1831	<i>Autres paiements pour compte d'Administrations publiques nationales</i>	F7 (- dettes)
	1832	<i>Autres paiements pour compte d'entreprises publiques non financières nationales</i>	F7 (- dettes)
	1833	<i>Autres paiements pour compte d'institutions financières nationales</i>	F7 (- dettes)
	1834	<i>Autres paiements pour compte d'autres secteurs de l'économie</i>	F7 (- dettes)
	291	Avances – Reversements ?	F7 (- dettes) ??
	292	Prêts à d'autres administrations publiques	F4 (+ créances)
	293	Prêts aux entreprises publiques et semi-publiques non financières	F4 (+ créances)
	294	Prêts aux institutions financières	F4 (+ créances)
	295	Autres prêts intérieurs	F4 (+ créances)
	296	Prêts à l'étranger	F4 (+ créances)
	+	Autres dépenses des comptes de prêts, d'avances, de garanties et d'avals	F7
		Recettes	
		<i>Budget général</i>	
	262	Prises de participations à l'extérieur - Cessions – Privatisations	F5 (- créances)
	2631	Placements intérieurs – Cessions - Remboursements au profit de l'Etat	F3 (- créances)
	2632	Placements à l'extérieur – Cessions - Remboursements au profit de l'Etat	F3(- créances)
		Comptes spéciaux du Trésor	
	291	Avances – Reversements	F7(- créances)
	292	Prêts à d'autres administrations publiques - Reversements	F4(- créances)
	293	Prêts aux entreprises publiques et semi-publiques non financières – Reversements	F4(- créances)
	294	Prêts aux institutions financières – Reversements	F4(- créances)
	295	Autres prêts intérieurs – Reversements	F4(- créances)
	296	Prêts à l'étranger – Reversements	F4(- créances)
	298	Prêts sur dette avalisée - Remboursements	F4(- créances)
	2991	<u>Autres prêts - Remboursements d'Administrations publiques nationales</u>	F4(- créances)
	2992	<u>Autres Prêts - Remboursements d'entreprises publiques non financières nationales</u>	F4(- créances)
	2993	Autres Prêts - Remboursements d'institutions financières nationales	F4(- créances)
	2994	<u>Autres Prêts - Remboursements d'autres secteurs de l'Economie</u>	F4(- créances)
	2995	Autres Prêts – Remboursements de tiers étrangers	F4(- créances)

3		SOLDE GLOBAL (Base ordonnancement)	
6		FINANCEMENT	
61		Financement intérieur net	
611		Financement bancaire net	-
		Dépenses	F4 (- dettes)
	1571	Emprunts projets auprès des institutions fin, et du système bancaire intérieur	
		Amortissement du capital	
	1761	Autres emprunts intérieurs auprès des institutions financières et du système bancaire - Amortissement du capital	
		Recettes	F4 (+ dettes)
	1571	Emprunts projets auprès des institutions fin, et du système bancaire intérieur	
		Tirages	
	1761	Autres emprunts intérieurs auprès des institutions financières et du système bancaire - Tirages	
612		Financement non bancaire net	
		Dépenses	
	141	Bons du Trésor sur formule - Amortissement du capital	F3(- dettes)
	142	Bons du Trésor en compte courant- Amortissement du capital	F3(- dettes)
	157*	Emprunts projets auprès de créanciers hors système bancaire intérieur	F4(- dettes)
		Amortissement du capital	
	1582	Conventions à paiements différés à l'intérieur - Amortissement du capital	F4(- dettes)
	176*	Autres emprunts intérieurs auprès d'autres organismes - Amortissement du capital	F4(- dettes)
		Recettes	
	141	Bons du Trésor sur formule	F3 (+ dettes)
	142	Bons du Trésor en compte courant	F3(+ dettes)
	157*	Emprunts projets auprès de créanciers hors système bancaire intérieur	F4(+ dettes)
	1582	Conventions à paiements différés à l'intérieur	F4(+ dettes)
	176*	Autres emprunts intérieurs auprès d'autres organismes	F4(+ dettes)
613		Recettes de privatisations	F5 (- créances)
	2611	Prises de participations dans des Administrations publiques nationales ?	
	2612	Prises de participations dans des entreprises pub non fin nationales	
	2613	Prises de participations dans des institutions financières nationales	
	2614	Prises de participation dans d'autres secteurs de l'économie	
	262	Cessions des participations à l'extérieur	
62		Financement extérieur	
621		Tirages	F4 (+ dettes)
6211		Tirages sur prêts projets	
	151	Emprunts projets multilatéraux	
	152	Emprunts projets auprès des Gouvernements affiliés au Club de Paris	

	153	Emprunts projets auprès des Gouvernements non affiliés au Club de Paris	
	155	Emprunt projets auprès des organismes privés extérieurs	
	1581	Conventions à paiements différés	
6212		<i>Tirages sur prêts programmes</i>	
	161	Emprunts d'ajustement structurel multilatéraux	
	162	Emprunts d'ajustement structurel des Gouvernements affiliés au Club de Paris	
	163	Emprunts d'ajustement structurel des autres gouvernements non affiliés au Club de Paris	
	164	Emprunts d'ajustement structurel d'autres Gvts (hors Club de Paris)	
	171	Autres emprunts - dette multilatérale	
	172	Autres emprunts - dette bilatérale auprès des Gouvernements affiliés au Club de Paris	
	173	Autres emprunts - dette bilatérale auprès des Gouvernements non affiliés au Club de Paris	
	175	Autres emprunts auprès des organismes privés extérieurs	
622		Amortissement exigible	F4 (- dettes)
		<i>(ordonnancements ou dépenses budgétaires pris en charge au Trésor)</i>	
	151	Emprunts projets multilatéraux	
	152	Emprunts projets auprès des Gouvernements affiliés au Club de Paris	
	153	Emprunts projets auprès des Gouvernements non affiliés au Club de Paris	
	155	Emprunt projets auprès des organismes privés extérieurs	
	1581	Conventions à paiements différés – Amortissement du capital	
	161	Emprunts d'ajustement structurel multilatéraux	
	162	Emprunts d'ajustement structurel des Gouvernements affiliés au Club de Paris	
	163	Emprunts d'ajustement structurel des autres gouvernements non affiliés au Club de Paris	
	164	Emprunts d'ajustement structurel d'autres Gvts (hors Club de Paris)	
	171	Autres emprunts - dette multilatérale – Remboursement du capital au Club de Paris - Remboursement du capital	
	172	Autres emprunts - dette bilatérale auprès des Gouvernements affiliés au Club de Paris	
	173	Autres emprunts - dette bilatérale auprès des Gouvernements non affiliés au Club de Paris	
	175	Autres emprunts auprès des organismes privés extérieurs	
623		Allègement / Rééchelonnement	F7 (- dettes)
6231		<i>Echéances courantes</i>	
	191	Dette multilatérale rééchelonnée	
	192	Dette bilatérale rééchelonnée auprès des Gouvernements affiliés au Club de Paris	
	193	Dette bilatérale rééchelonnée auprès des Gouvernements non affiliés au Club de Paris	
	195	Dette rééchelonnée auprès des organismes privés extérieurs	